Programme National de Haute performance Boccia Canada
Critères de sélection 2027

Notes importantes

L'objectif ultime du Programme National de Haute performance de Boccia Canada est d'atteindre l'excellence en matière de performance internationale en offrant un programme de haute performance durable de niveau mondiale.
Les décisions relatives à la sélection des athlètes sont prises en tenant compte de cet objectif.
Les athlètes qui se joindront au programme de haute performance de Boccia Canada pour 2027 seront confirmés d'ici la fin janvier 2027 et les brevets pour les athlètes éligibles seront accordés rétroactivement à partir de début janvier 2027.

1. Introduction :

L'année 2027, représente la troisième année du quadriennal « en route » vers les Jeux Paralympiques de Los Angeles 2028.

Le programme de Haute Performance de Boccia Canada exige que les athlètes compétitionnent à un haut niveau. Afin d'améliorer le développement des athlètes de haute performance à travers le Canada, les athlètes nommés seront séparés en deux groupes sous la supervision du personnel d'entraîneurs nationaux de Boccia Canada.

Les deux équipes nationales seront renouvelées en janvier 2027 comme suit :

- Jusqu'à 10 athlètes seront sélectionnés pour « l'Équipe nationale » 2027.
- Jusqu'à 8 athlètes seront sélectionnés pour « l'Équipe nationale Espoir » 2027

À la suite de ces nominations, le nombre d'athlètes qui représenteront le Canada aux événements internationaux en 2027, dépendra de la priorisation du programme et de la capacité de financement.

Les athlètes pour chaque compétition seront sélectionnés en priorité au sein de « l'Équipe nationale », cependant les athlètes ciblés comme « Espoir » peuvent également être pris en considération pour certains événements spécifiques. En raison de divers facteurs externes sur lesquels Boccia Canada n'a aucun contrôle (calendrier des compétitions, préparation des athlètes, problèmes de santé physique et mentale), les sélections peuvent avoir lieu peu de temps avant les événements.

2. Comité de sélection :

Le comité de sélection sera composé des entraîneurs nationaux embauchés par Boccia Canada ou sous contrat durant la période de sélection, du directeur de la haute performance de Boccia Canada ainsi que du responsable de la haute performance du conseil canadien de Boccia Canada.

Le comité de sélection se réserve le droit de prendre les décisions dans le meilleur intérêt de Boccia Canada lorsqu'il sélectionne des athlètes pour les événements. S'il y a lieu, la décision finale concernant les nominations revient à l'entraîneur-chef.

3. Les athlètes qui ne sont pas considérés « étoile montante » seront admissibles à une sélection selon les critères suivants :

3.1 Avoir 15 ans avant le 1er janvier 2027 pour être sélectionné dans « l'Équipe Nationale »

3.2 Avoir 13 ans avant le 1er janvier 2027 pour être sélectionné dans « l'Équipe Nationale Espoir »

3.3 Capacité de répondre aux exigences de la sélection nationale de Boccia (section 9)

4. Les athlètes « étoile montante » seront admissibles à partir des critères suivants : *(pour définition voir item 6.2)*

4.1 Les athlètes ne doivent pas avoir participé au cours des cinq dernières années :

4.1.1 À des Jeux majeurs (ex : Jeux para-Panaméricains, Jeux paralympiques ou Championnat du Monde)

4.1.2 À plus de deux événements « World Boccia ».

4.2 Les athlètes doivent être âgés d'au moins 15 ans avant le 1er janvier de l'année pour laquelle ils ont été sélectionnés pour participer aux événements.

5. Circonstances liées à la santé et priorités du programme :

Si l'athlète ne peut être présent à un événement ou un camp d'entrainement en raison **d'une blessure, maladie ou grossesse**, il peut rester admissible à une sélection s'il soumet les documents suivants à l'entraîneur-chef et au Directeur de la Haute Performance:

i. Document médical daté indiquant la nature de la blessure, le programme de réadaptation et une estimation de la période de réadaptation. **La réadaptation complète doit se faire au cours des six prochains mois.**

ii. Une entente mentionnant que, pour cette durée où l'athlète n'est pas en mesure de répondre aux engagements du programme de l'équipe nationale, l'athlète s'entraînera et/ou fera sa réadaptation sous la supervision de l'entraîneur-chef (ou toute autre personne désignée par l'entraîneur-chef) à un niveau où il minimisera les risques pour sa santé physique et mental et assurera un retour complet à l'entraînement et aux événements.

iii. Une lettre d'intention écrite mentionnant un retour à l'entraînement à temps plein et à la compétition en respectant les délais prescrit (peuvent évoluer) par l'équipe médicale à la suite de la maladie ou de la blessure.

Boccia Canada se réserve le droit d'obtenir un deuxième ou troisième avis médical à n'importe quel moment. La décision finale quant à l'admissibilité d'une nomination sera prise par l'entraîneur-chef et le Directeur de la Haute Performance.

Priorités du programme :

Si un athlète est dans l'impossibilité d'être présent à un événement obligatoire en raison de **circonstances imprévisibles**, l'athlète demeure admissible à une sélection si l'athlète informe par écrit l'entraîneur-chef et le directeur de la haute performance des raisons de son absence. Chaque cas sera évalué de façon individuelle.

Si un évènement international entre en conflit avec un évènement national, le programme national se réserve le droit de décider ce qui est le mieux pour l'athlète. L'objectif principal du programme reste d'emmener l'athlète aux meilleurs de ses capacités pour performer à l'international. Si la décision n'est pas unanime, la décision finale de participation appartiendra à l'entraîneur-chef.

6. Processus de sélection pour « l'équipe Nationale » et « l'équipe Nationale Espoir » 2027

Les éléments suivants seront pris en considération pour la sélection des athlètes de **l'équipe nationale en 2027** :

1. Résultats individuels du Championnat Canadien de Boccia 2026:

- Classement final au Championnat canadien : **20% de la note de sélection**

2. Observations, progression et évaluation de la performance pendant la saison avec le profil de médaille d'or (PMO) de Boccia Canada aux événements nationaux et internationaux en 2026. (80% PMO) :

- Aspect technique PMO : **16% de la note de sélection**
- Aspect tactique PMO : **16% de la note de sélection**
- Aspect mental PMO : **19% de la note de sélection**
- Aspect environnement PMO: **16% de la note de sélection**
- Aspect Physique PMO : **13% de la note de sélection**

Les éléments suivants seront pris en considération pour la sélection des athlètes de **l'équipe nationale Espoir en 2027** :

Observations, progression et évaluation de la performance pendant la saison avec le profil de médaille d'or (PMO) de Boccia Canada aux événements nationaux et internationaux en 2026 : (**100% PMO)**

- Aspect technique PMO : **20% de la note de sélection**
- Aspect tactique PMO : **20% de la note de sélection**
- Aspect mental PMO : **24% de la note de sélection**
- Aspect environnement PMO : **20% de la note de sélection**
- Aspect Physique PMO : **16% de la note de sélection**

Notes importantes:

- Des observations PMO et de la collecte de données seront effectuées au cours de la saison 2026 et au Championnat canadien 2026.
- Dans le meilleur intérêt du programme de haute performance de Boccia Canada, nous allons considérer le format d'événements mis en place par « World Boccia » (BISFed) lors de la sélection des athlètes.
- Les athlètes sélectionnés le seront en fonction des besoins spécifiques du programme.
- Le nombre d'athlètes dans chaque division (masculin/féminin) ainsi que les meilleures options pour les équipes mixtes et les doubles mixtes seront prises en compte pour des résultats potentiels optimaux.

6.1 Procédure de bris d'égalité

En cas d'égalité entre les athlètes d'une même classe après l'achèvement du processus de sélection, le comité de sélection déterminera à l'unanimité qui sera sélectionné dans le meilleur intérêt de BOCCIA CANADA. Si la décision n'est pas unanime, la décision finale de nomination appartiendra à l'entraîneur-chef.

6.2 Athlètes « étoile montante »

- C'est un athlète avec un profil de haute performance (PMO), qui selon le point de vue des entraîneurs doit être sélectionné sur l'équipe nationale car il démontre le potentiel d'un futur athlète paralympique.

- À la discrétion du comité de sélection, jusqu'à trois (3) athlètes supplémentaires considérés « Étoile montante » peuvent être sélectionnés dans l'Équipe nationale ou dans l'équipe national Espoir.
- Les athlètes « Étoile montante » doivent répondre aux critères décrits dans la section 4.
- Les athlètes « Étoile montante » peuvent être ajoutés à n'importe quel moment.
- Les athlètes « Étoile montante » pourraient être sélectionnés pour des événements si cela est dans le meilleur intérêt du programme.

7. Obligations et responsabilités financières

Les athlètes seront informés de leurs obligations financières (exemple : frais d'inscription) lorsqu'ils seront nommés au sein de l'équipe national de Boccia. La capacité de payer des frais ne déterminera pas si un athlète sera choisi ou non dans l'équipe.

7.1 Une fois avisés, les athlètes devront :

- Fournir leur plan d'entraînement annuel à l'entraîneur-chef pour approbation ou l'informer s'ils n'en ont pas.
- Participer à l'entraînement et aux activités d'évaluation identifiées par Boccia Canada.
- Participer aux événements identifiées par Boccia Canada.
- Fournir à Boccia Canada le nom et les coordonnées de leur Partenaire de Performance (**obligatoire)**.
- S'assurer que l'athlète et leur Partenaire de Performance sont membre en règle de leur organisation sportive provinciale.
- S'assurer que leur Partenaire de Performance a une vérification des antécédents valide
- Les Partenaires de Performance BC3 **doivent être citoyens canadiens**
- Remplir et signer les formulaires suivants et les retourner au bureau de Boccia Canada;
 a. Profil d'identification personnelle
 b. Questionnaire de santé
 c. Formulaire de voyage
 d. Informations de l'uniforme
 e. Profil d'athlète
 f. Entente de l'athlète / Organisme national de sport
 g. Entente de membre d'équipe
 h. Documents du programme d'assistance de l'athlète (s'ils sont admissibles selon les critères du PAA)
- Fournir à Boccia Canada les coordonnées de leur entraîneur provincial et/ou Personnel
- Envoyer des rapports personnels d'entraînement à l'entraîneur-chef sur une base mensuelle.
- Compléter les rapports d'entrainements sur Hexfit après chaque séance.

- Communiquer de façon efficace et faire les suivis avec le personnel de la Haute Performance de Boccia Canada en respectant les délais inscrits dans l'entente de l'athlète (7 jours ouvrables).

Note : le non-respect de ces obligations pourrait se traduire par une expulsion du programme de Haute performance de Boccia Canada. Si les athlètes sont reconnus par le Programme d'Aide de l'Athlète de Sport Canada, cela pourrait avoir un impact direct sur le brevet d'entrainement.

8. Calendrier des événements et des camps d'entraînement

Le calendrier des événements 2027 dépend : du financement, de la priorisation, des classements « World Boccia » et des décisions « World Boccia » autour des événements internationaux. Le calendrier international d'Équipe Canada devrait être confirmé en janvier 2027. Tous les événements disponibles seront évalués en fonction du plan de haute performance et de la capacité de Boccia Canada en 2027.

Les détails concernant les camps d'entraînement seront confirmés dès que possible.

9. Exigences nationales en matière d'entraînement de haute performance en Boccia :

9.1 Les athlètes doivent s'entraîner techniquement et tactiquement au minimum huit (8) heures par semaine.

9.2 Développer et améliorer les Facteurs de Performance suivants et ses composantes est prioritaire (voir PMO)
- Habiletés Techniques
- Habiletés Tactiques
- Habiletés Mentales
- Habiletés Physiques
- Environnement

9.3 Afin de pratiquer les lancers courts, moyens et longs, mais aussi les angles des lancers, les heures d'entraînement doivent être faites sur un terrain de dimension légale (12,5 mètres sur 6 mètres).

9.4 S'entraîner avec les autres athlètes du programme est recommandé lorsque les athlètes habitent dans un rayon de 50km.

9.5 S'entrainer régulièrement en compagnie d'un entraineur et être suivie par un entraîneur national, provincial ou personnel en contact avec les entraîneurs nationaux de Boccia Canada est requis. L'entraîneur doit avoir le niveau de certification « Introduction à la compétition » en Boccia au moment de la sélection.

9.6 Les athlètes doivent s'entraîner en préparation mentale, être suivi par un psychologue sportif ou un spécialiste en entraînement mental est fortement recommandé.

9.7 Les athlètes doivent s'entraîner en préparation physique. Rencontrer des spécialistes et être suivi par un préparateur physique, un physiothérapeute, massothérapeute, nutritionniste, etc. est recommandé.

9.8 Le nombre d'heures totales par semaine d'entraînement technique / tactique (sur le terrain), physique et mental doit être au minimum de 20 heures par semaine.

10. Facteurs de performance clés à considérer dans le Profil de Médaille d'Or.

Technique	**Tactique**	**Mentale**	**Physique**	**Environnement**
1ere balle	Plan de match	Gestion Émotions	Gestion Énergie	Entrainement
Placement	Prise de décision	Confiance	Combinaison : Posture / Lancer	Entraineur
Poussée	Choix de balle	Concentration	Puissance	Partenaire de performance
Déplacement	Choix du lancer	Résilience	Nutrition/ Santé physique générale	Spécialistes
Lob (BC1-BC2-BC4)	Gestion du temps	Leadership	----	Équipement
Utilisation de la boite et alignement de la rampe (BC3)	-----	Communication	-----	-----